

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 18 novembre 2020

Date d'affichage : 18 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - COCHET Jean-Pierre (donne procuration à GRANGE Christian)

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 20-11-126

Objet : Modalités de recrutement sur le poste de technicien territorial bâtiments, infrastructures et VRD

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous informe qu'il est nécessaire de pourvoir l'emploi de « technicien territorial bâtiments, infrastructures et VRD », relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, et existant au tableau des effectifs.

Ce poste comprend pour l'essentiel les missions suivantes :

- entretien et travaux neufs de la voirie, des trottoirs, réseaux, parkings aériens et souterrain,
- coordination des travaux de voirie sur routes départementales en liaison avec le Conseil départemental,
- entretien et travaux d'investissement de la circulation piétonne urbaine,
- relations et suivi des travaux entrepris en lien avec les structures extra communales (SEM, SOREA, OT, délégataires de service public...), des équipements sportifs (aire de jeux, terrains multisports...),
- établir les programmes de travaux neufs et d'entretien et les estimations financières des bâtiments et infrastructures communales,
- rédiger des documents de commande publique : règlement de consultation, CCAP, CCTP... et de participer à l'analyse des offres,

- concevoir et réaliser les projets de création, enfouissement, déplacement des différents réseaux y compris espaces verts, vidéoprotection..., en régie ou en lien avec la maîtrise d'œuvre externe,
- gérer et suivre l'entretien du patrimoine communal (estimation, engagement financier, suivi et réception des travaux, facturation) pour la voirie et réseaux divers mais aussi les espaces verts, le marquage au sol, la signalisation, l'éclairage public, les aires de jeux, les réseaux, les bâtiments et le mobilier urbain,
- coordonner et suivre les travaux des concessionnaires sur domaine public (électricité, télécom) et prestataires, des prestations afférentes aux contrats de maintenance et d'entretien,
- gérer les demandes de DT/DICT,
- instruire les demandes d'arrêtés, de rédiger les actes et contrôler leur mise en œuvre dans le cadre des travaux,
- rencontrer les administrés sur site suite à des réclamations individuelles ou collectivement lors des réunions publiques,
- gérer des dossiers de fond : mise à jour des arrêtés, diagnostic de la voirie, bilan d'activité.

En application de l'article 41 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, la collectivité a effectué la publicité adéquate de la vacance de ce poste, en date du 16 novembre 2020.

Si cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire, il convient toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, de prévoir la possibilité qu'il soit pourvu par un agent contractuel.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

La commission finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 novembre 2020, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Ainsi, je vous propose de préciser comme suit les conditions de ce recrutement.

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la déclaration de vacance de poste effectuée le 10 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, développement durable et communication du 17 novembre 2020,

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le 30/11/2020

ID : 073-217303064-20201126-20_11_126-DE

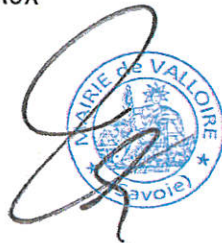


Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- que ce recrutement pourra intervenir en application de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, pour une durée d'un an renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir,
- que le candidat retenu devra être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 5 (bac +2) et justifier d'une expérience professionnelle significative dans un poste similaire,
- fixe la fourchette de rémunération en référence au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe échelon 8 (IB 506 – IM 436) à échelon 13 (IB 638 - IM 534)
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 30/11/2020

Affichage : 30/11/2020

Valloire, le 30/11/2020

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

